

## Revendications DP de mars 2013 posées par

Mrs Gilles François, Laurent Tonnelier, Jérôme Laurencig, Sébastien Dervaux, Marc Tinant et Philippe Lemaire : représentants UNSA



### **CRAM :**

Cette année plusieurs personnes quitteront l'UP pour s'approcher d'une retraite bien méritée. Certaines auront besoin d'un RDV auprès de la CARSSAT.

**Pourriez-vous mettre en place une permanence sur le site** en plus de se joindre à l'extérieur, ce qui permettra plus de réactivité en accélérant les dossiers (en sachant aussi que le temps d'attente pour un RDV à l'extérieur est long

Réponse de la Direction : Une convention a été signée le 21 mai 2012 entre PCA Charleville et la CARSAT destinée à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs accords seniors et leurs plans d'actions, notamment dans le domaine de l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite. A cet effet, 5 réunions ont été réalisées en 2012 pour les salariés de 55 ans et plus. Des rendez-vous individuels à la carsat ont été proposés aux salariés intéressés. Il est toujours possible d'obtenir un rendez-vous en vous adressant à votre gestionnaire de carrière. Il n'est pas prévu de mettre en place une permanence sur le site, cela ne relevant pas des obligations de l'entreprise.

### **Maintenance outillage poteyage**

Le nettoyage boîte change de régime il intègre le même que l'outillage et le poteyage.

Les opérateurs en mi-temps thérapeutique seront-ils obliger de venir 3.5 heures le samedi et le dimanche ?

Réponse de la Direction : Les opérateurs en mi-temps thérapeutiques ont un régime spécifique et ne sont pas impactés par le nouveau régime du secteur.

### **Communication :**

Est-ce qu'un salarié peut utiliser une salle audio conférence dans le cadre d'une conversation qui a un rapport avec leur mission « travail » (ex fournisseurs. nouveau procède. Enseignants et apprenti .bac pro. etc.).

Réponse de la Direction : Le salarié peut utiliser cette salle si cela est nécessaire.

### **Mi-temps thérapeutique :**

quelle le temps de pause légal d'une personne qui travaille à mi-temps sur le site de FCH?

Réponse de la Direction : Le temps de pause est de 5% du temps de présence

### **instances (Il existait une fiche pratique dans PC info)**

lors des présences des élus dans les diverses instances (CE, DP, CHSCT, commissions) quelles sont les règles (les vrais) pour l'encodage des élus présents dans ces réunions **pour tous les régimes.**

Quelles est le nombre d'heure que le N+1 doit encodés par rapport à la présence théorique en réunion surtout si cette réunion est en décalage par rapport au régime de l'écu.

**Nous vous demandons d'être informé sur cette règle, et en informé les hiérarchiques.**

Réponse de la Direction : Les principes sont les suivants :

- Est considérée comme séance de travail toute présence demandée sur le site de plus de 04h00.

- Durée mini entre 2 séances de travail égale à 11h00.

Ainsi, les réunions mensuelles ordinaires (DP - CE) ou trimestrielles (CHSCT) avec les partenaires sociaux sont programmées 1/4 d'heure après la fin de séance de la 1ère équipe

permettant ainsi aux mandatés de 1ère ou 2ème équipe de participer facilement à la réunion (continuité de service ou pendant). D'autre part, ne sachant si la réunion fera plus de 4 heures, les personnels de nuit peuvent quitter leur poste de travail à partir de 02h00.

A l'issue de la réunion, le service RELS adresse aux hiérarchiques ayant des collaborateurs concernés par la réunion un mail indiquant les présents, la durée de la réunion, avec + 30 mn pour les salariés dont la réunion était contiguë à leur séance de travail (ou pendant) et 45 mn pour les salariés contraints de revenir sur le site. (pas de séance de travail contiguë à la réunion). Pour ces derniers salariés, l'encodage en P14 "convocation direction" se fait à partir du moment où ils ont quittés leur poste de travail pour une durée équivalente à la réunion + 3/4 d'heure.

#### **Secteur outillage/poteyage :**

Quel est l'objectif au niveau des effectifs de ce secteur dès la mise en place des 2 ½ équipe du weekend, pour résumé combien de personnes en trop sur ce secteur ?

Réponse de la Direction : L'objectif de la mise en place du nouveau régime a été expliqué en CHSCT et au CE. De plus, notre activité est liée à celle de l'usine, il faut donc s'ajuster aux besoins de production de l'usine, qui est en baisse, et ajusté nos effectifs au juste nécessaire.

#### **Entretien individuel :**

Combien d'OP UEP présent en 2012 n'ont pas d'entretien en début d'année 2012 ?  
Combien d'ouvrier professionnels présent en 2012 n'ont pas d'entretien en début d'année 2012 ?  
Pourquoi des salariés présents en 2012 n'ont pas eu d'entretien individuel ?

Réponse de la Direction : à ce jour, je n'ai pas eu de réponse du service concerné.

#### **Sablage parking :**

Le personnel MSTG qui s'occupe du sablage du parking de nuit **sont prévenu vers 4h du matin**, ce délai est trop court pour réaliser leur mission dans les temps (que est votre plan d'action ?)

Nous ne remettons pas en cause le travail accompli par ce personnel, bien au contraire.

Réponse de la Direction : Il n'existe de pas d'horaire de début de salage du parking. C'est le gardien ou le cadre de permanence de nuit qui déclenche la demande de déneigement ou de salage lorsqu'il le juge nécessaire. Et c'est le personnel MSTG en poste de 3x8 (nuit) qui a la charge de conduire le micro-tracteur, aidé au besoin par le personnel CPL avec les moyens plus lourds (chargeurs IT).

#### **Semaine 14 :**

pendant la période APLD, en semaine 14 si une personne travaille dans son régime le dimanche de nuit de la semaine précédente (le 31/03) au vendredi de nuit de la semaine 14, viendra t'il travaillé le dimanche ?  
sinon comment sera-t-il encodé ?

Réponse de la Direction : Dans le contexte économique actuel, des séances de travail peuvent être supprimées. A ce titre, le Comité d'Etablissement est informé. Les séances supprimées sont actuellement encodées en C48, correspondant à la période d'Activité Partielle Longue Durée que nous vivons. Dans votre exemple, si la personne ne vient pas travailler le dimanche soir, c'est que cette séance a été supprimée. Elle sera alors encodée en C48.

#### **MSTG (CARPONT) :**

Secteur MSTG (service car et pont), lors de l'entretien individuel d'évolution de la grille SCOP, le personnel ne peut pas consulter sa grille, pas facile de débattre sans justificatif.

Normalement une photocopie doit être fournie aux professionnels,  
il faudrait déjà avoir rien à se rapprocher avant de donner une appréciation aux salariés.

Réponse de la Direction : nous vous remercions de bien vouloir préciser votre question.

### **Magasin CKV03 :**

Lorsque la fabrication tourne le vendredi de nuit comme le 15/02/2013 (journée de récupération), la présence d'un magasinier au CKV03 serait souhaitable.

Pour tout besoin de pièces de rechange, nous sommes obligé d'aller au gardiennage pour récupérer les clés, l'usine tourne, les services d'appuis aussi. Que du temps de perdu inutile !

Réponse de la Direction : Depuis 2011, il n'y a plus de permanence le vendredi de nuit (19h15-2h15) au CKV03. Le magasinier n'était occupé qu'entre 10 et 20% et bien souvent les quelques sorties étaient réalisées après 2H15.

De ce fait il a paru évident d'arrêter cette permanence pour des raisons, vous le comprenez bien, économiques.

Toutefois, si toute l'usine était amenée à travailler le vendredi de nuit nous mettrions une permanence.

### **Elections professionnelles :**

Quand auront lieu les élections professionnelles sur le site de Charleville ?

Réponse de la Direction : Les prochaines élections professionnelles se dérouleront en décembre 2013

Dans un régime de travail qui se termine le mercredi et qu'un salarié travaille le jeudi.

1) Comment est rémunéré ce jour si celui-ci est une journée supplémentaire ?

Réponse de la Direction : S'il s'agit d'une *séance* supplémentaire, une majoration à 25% est appliquée.

2) Comment est rémunéré ce jour si celui-ci est en RF dans la même semaine ?

Réponse de la Direction : Nous vous remercions de bien vouloir préciser votre question.

### **Semaine 9 :**

En formation Lean, est il normal d'être rémunéré en APLD, le lundi et mardi alors que les gens étaient en formation toute la semaine.

Réponse de la Direction : non, celui n'est pas normal.

Peut-on être encodé sur une semaine en APLD, venir travailler une journée dans la semaine et récupérer ?

Réponse de la Direction : non, celui n'est pas normal. Merci de bien vouloir préciser votre question.

### **Tiers payant hôpitaux locaux:**

Question récurrente déjà posées par divers OS.

Le fait qu'un salarié doit avancer le tiers payant lors de soins externe a-t-il été pris en compte ?

Réponse de la Direction : Toute décision sur le régime est prise en accord avec les organisations syndicales signataires, tout en faisant attention à l'équilibre financier du régime

### **Déclit :**

Combien de bons d'achat sont distribués chaque mois en moyenne ?

Réponse de la Direction : Pour l'année 2012, 143 bon d'achats ont été distribués, ce qui correspond à une moyenne de 15 par mois.

### **Vêtements images :**

Nous renouvelons la demande concernant le nettoyage des tenues des gardiens et pompiers, afin que celui soit pris en compte par l'entreprise !

Cette revendication sera posée par écrit également en CHSCT lors de la réunion du 13/12/2012

**Réponse de la Direction en 12/2012:**

Réponse de la Direction: Une demande en ce sens a été faite au prestataire d'entretien des vêtements Image. Une réponse vous sera donnée dès que possible.

Que vous a répondu le prestataire ?

Réponse de la Direction : un test a été fait par notre prestataire sur la tenue pompier.  
Aujourd'hui, les surveillants n'ont pas fait de demande en ce sens à leur responsable. Un sondage est en cours pour définir le besoin, s'il en est.